

2- Dans quelle structure un Fonctionnaire peut-il travailler ?

Ecris par SAMOT Max

Jeudi, 10 Janvier 2019 07:34 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

Un **Fonctionnaire** peut être amené à exercer ses fonctions **au sein de différentes structures publiques territoriales** :

- Communes,
- Établissements Publics rattachés aux Communes (Caisse des Écoles, Centre Communal d'Action Sociale),
- Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),
- Établissements Publics Locaux à Caractère Administratif,
- Conseil Départemental,
- Conseil Régional,
- Collectivité Territoriale de Martinique, etc.

2- Dans quelle structure un Fonctionnaire peut-il travailler ?

Ecris par SAMOT Max

Jeudi, 10 Janvier 2019 07:34 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

2- Dans quelle structure un Fonctionnaire peut-il travailler ?

Ecris par SAMOT Max

Jeudi, 10 Janvier 2019 07:34 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

Ci-dessous la liste des **Employeurs Territoriaux de Martinique** :

2- Dans quelle structure un Fonctionnaire peut-il travailler ?

Ecris par SAMOT Max

Jeudi, 10 Janvier 2019 07:34 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

- [Veuillez cliquer ici pour télécharger la liste](#) (Pdf, 113 Ko)